

Vos questions / nos réponses

# CHARTE de la personne accueillie et CSAPA en ambulatoire...

Par [Profil supprimé](#) Postée le 10/05/2012 10:48

Bonjour,

Nous finalisons actuellement le livret d'accueil en direction des toxicomanes, mineurs,famille/entourage, personnes sortants de prison, professionnels...mais je n'arrive pas à trouver une réponse à cette question malgré toutes mes recherches : Existe-t-il "une charte de la personne accueillie" COMMUNE à tous les CSAPA EN AMBULATOIRE français ??? Ou bien chaque structure l'établit-elle en fonction de ses particularités ??? Où chercher ??? Quel est le document légal de base commun sur lequel s'appuyer ??? Merci de votre aide...

---

**Mise en ligne le 10/05/2012**

Bonjour,

Il existe une "charte des droits et liberté de la personne accueillie" commune à tous les établissements, services sociaux ou médico-sociaux et donc aux CSAPA. Vous pouvez consulter cette charte via le lien proposé en fin de message.

Bien cordialement.

---

**En savoir plus :**

- [Charte des droits et libertés de la personne accueillie](#)
- [dateTexte=](#)
-